



Alea jacta est est une locution latine signifiant « le sort en est jeté », ou « les dés sont jetés ». Ce qui signifie qu'une entité s'en remet à la chance, aux événements sur lesquels elle n'a aucune emprise, n'ayant plus la possibilité de revenir sur ce qui a été commis.

La loi 66-12 relative au contrôle et à la répression des infractions en matière d'urbanisme et de construction a été votée et promulguée, sans autre forme de procès. Les décrets d'application, auxquels participent, actuellement, activement et tardivement les professionnels de l'acte de bâtir ne sont que des simulacres pour mieux faire passer la pilule. Le mal est fait.

L'Etat a toujours montré son incompetence à organiser de manière stricte les constructions. Le désordre et l'anarchie ambiante ne sont que l'expression de son incapacité à gérer la chose urbaine. L'occupation de l'espace public, les surélévations illégales des immeubles et autres irrégularités ont façonné un paysage urbain désordonné, laid et indigne de notre tradition. Il a été bâti par la corruption endémique à tous les niveaux de décision : du président de commune désirant, à tout prix se faire réélire, à l'agent de surveillance content d'arrondir ses fins de mois en fermant les yeux sur les infractions commises.

Et voilà, qu'aujourd'hui, l'Etat désire mettre de l'ordre dans cette anarchie en promulguant, à la va vite, et sans concertation aucune avec les professionnels, avec à leur tête les architectes, une loi censée mettre, comme par magie, de l'ordre dans la gestion des dossiers de construction [...]

Lire l'article complet dans le magazine [CDM Chantiers du Maroc](#) n° 146 – Janvier 2017

Fouad Akalay

Publication mensuelle – n°146 – Janvier 2017 – prix : 50 DH / 10 €

# CHANTIERS *du Maroc*

Magazine de l'actualité du secteur de la construction

## **INDEX North Africa réussit sa 1<sup>ère</sup> édition marocaine**



Le BIG5 subira-t-il  
le sort de BATIMAT MAROC ?

Salon



Corniche Casablanca :  
le grand lifting a commencé

Aménagement



AREF, la voie africaine pour  
la mise en œuvre de la COP22

Événement